

L'Assurance Maladie sélectionne 6 nouveaux services numériques pour "Mon espace santé"

Le catalogue de services numériques de Mon espace santé s'enrichit au fur et à mesure pour que la plateforme puisse pleinement remplir son rôle dans la transformation du système de santé.

Temps de lecture : minute

22 décembre 2022

Préparer son hospitalisation directement à domicile et en quelques clics grâce à [DigiHOSP](#), prendre un rendez-vous pour une consultation physique ou vidéo avec un professionnel de santé avec [Doctolib](#) ou encore veiller sur la santé de son enfant avec l'aide de professionnels via l'application [Malo](#) ? Voilà trois nouveaux services numériques sur les six qui viennent d'être ajoutés au [catalogue dédié sur Mon espace santé](#), qui en comprend désormais 18, un mois après son ouverture. Gratuits ou payants, émanant d'acteurs publics ou privés, dans les champs de la santé ou du bien-être, d'autres les rejoindront prochainement.

18 services numériques au service de la santé

Ce catalogue d'applications et de sites, a en effet été ouvert début novembre pour aider les citoyens français à identifier les services auxquels ils peuvent se référer dans le cadre de leur santé. Prise de rendez-vous médicaux, mesures quotidiennes de sa tension ou de son poids, suivi d'une maladie chronique, ou encore l'accès à des portails

patients d'établissement de santé, il y en a pour tous les besoins. Tous les services référencés doivent respecter plus de 150 exigences d'interopérabilité, de sécurité et d'éthique de la doctrine du numérique en santé, définies par l'Agence du numérique en santé (ANS).

La prochaine ouverture aux échanges de données

La nouveauté en 2023 pour les 65,4 millions d'utilisateurs qui disposent d'un profil Mon espace santé sera de pouvoir échanger des données avec les services inscrits au catalogue. Concrètement, il pourra choisir de stocker dans son espace ses données et informations issues de différentes sources comme les applications, les sites, les dispositifs médicaux, des objets connectés ou l'inverse de les partager avec les services numériques du catalogue. Le consentement par l'utilisateur au préalable est indispensable.

Mon espace santé

Tous ces nouveaux services numériques viennent donc enrichir Mon espace santé, la plateforme pilotée par le ministère de la Santé et de la Prévention et par l'Assurance Maladie depuis 2022. Ce nouveau carnet de santé numérique concerne tous les Français qui ne se sont pas opposés à la création de leur espace après une campagne de communication basée sur le principe de l'opt-out. Avec moins de 2 % de refus, c'est donc la quasi-totalité des personnes couvertes par un régime d'assurance maladie français qui peuvent recevoir un document de santé ou un message à la suite d'une consultation, d'une hospitalisation ou d'un examen de santé. L'idée est de ne plus perdre ses documents de santé importants et de les partager plus facilement avec les équipes de soin.

600.000 nouveaux usagers par mois

Fin octobre 2022, 7,2 millions de personnes avaient déjà activé le service à un rythme de 600.000 nouveaux usagers par mois. Une tendance encourageante qui devrait s'accélérer grâce à l'alimentation automatisée du dossier médical par les établissements et professionnels de santé au fur et à mesure de la mise à jour des logiciels métiers financée par le Ségur du numérique. Depuis 1 an, le flux de documents de santé envoyés aux patients dans Mon espace santé a été multiplié par 10 et la dynamique se poursuit. Le Ségur du numérique doté de deux milliards d'euros financés par l'Union européenne a pour ambition de rattraper le retard national sur le partage de données de santé afin d'améliorer la santé des citoyens, le quotidien des professionnels et l'efficacité du système de santé.

Article écrit par Thibault Caudron